



erreur comptable, quelqu'un peu m'aider svp?

Par **samsamy**, le **13/02/2009** à **15:57**

Bonjour, voila en présentant a ma banquiere mon bilan de l'exerices, un détail nous a alarmés.Un du client de 35000€ etait comptabilisé depuis l'année 2006/2007 alors que aucun clients ne me dois d'argent.J'ai donc demandé a mon comptable les details et tout reverifié, en effet des factures client on été compté deux fois.Apres avoir envoyer un recommandé avec AR, j'ai eu un rendez vous avec eux, ils reconnaissent leurs erreurs, mais veulent me faire payer la moitié du coup que ca engendre de refaire l'exercice et de régularisé aupres des organismes.Cependant, depuis l'erreur, des problemes de tresorerie et de frais bancaires important se sont accumulés et ils veulent m'indemnisé qu'a hauteur de 20% du préjudice.Payant des charges bien plus forte qu'elles auraient du etre depuis cette erreur, et leurs prestations qui pour moi se devait etre correct, je voudrais savoir quels sont mes recours et mes droits? J'ai besoin de réagir tres vite, car suite a la crise de cette fin d'année, et payant des charges et impots tres elevé depuis, je n'arrive plus a subvenir a mes besoins,et etant en restructuration de mon entreprise suite a un licenciement, un besoin de plan de financement s'impose et je ne peu le faire avec un tel désordre. Je vous remercis de bien vouloir m'eclairer sur mes droits, mes recours,dans l'attente de vos reponses, je vous pris d'agrées mes salutations les plus distinguées.